



EXTRAIT N°28/2022 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MARS 2022

Date de la convocation :
Le 22 mars 2022

Nombre de conseillers municipaux
En exercice 33

En début de séance :
Présents 23
Procurations 4
Absents 5
Excusés 1

En cours de Séance :
Présents 23
Procurations 4
Absents 5
Excusés 1

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit du mois de mars, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint Joseph sur convocation, sous la présidence de M. ADELE Claude, 1^{er} adjoint ;

PRESENTS : le Maire, M. Yan MONPLAISIR.

Adjoints : Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme LAMIN Marie-Josée, Mme DUBO Corinne, Mme LEGIEL Eliane,

Conseillers municipaux : M. ARETO Joseph, M. FERDINAND Thierry, Mme CAVALIER DOURE Sandrine, Mme CARIN Jocelyne, M. BERNABE Cédric, M. DELPHIN Laurent, M. PALIX Pierre, M CIDOLIT Bertrand, Mme FRANCOIS Francine, M. SAINT-HONORE Laurent, M. ATHANASE Rémy, M. ADELAIDE Michel, M. MARLET Camille, M. MARLET Daniel.

ABSENTS EXCUSES : Mme MARLIACY Danielle (procuration à Mme MIEVILLY Eliane), M. THELESTE Johan (procuration à M. BERNABE Cédric), Mme DUCADOS Anne-Caroline (procuration à M. CACLIN Laurent), M. NAPOLY Raymond, (procuration à M. ADELE Claude).

ABSENTS NON EXCUSES : M. RETINOIR Joël, Mme MENCE Marielle Mme BEAUJOLAIS Marie-José, M. ROSELET Jean-Christophe, Mme CARDOU Josiane, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse.

ASSISTANTS M. Jean-Claude JEAN (DGS), M. Pascal QUIONQUION, (DGA), Mme Valentine CILPA (DGA1), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Muriel VAUTOR (DSCVA), M. Alain BONHEUR (DST).

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à dix-sept heures et trente-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Marie-Lyne CATHERINE pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

**SUBVENTION COMMUNALE POUR L'ANNEE 2022
BUDGET ENERGIES RENOUVELABLES**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Budget Annexe 2022 « « Energies renouvelables » présenté par le maire

Vu la décision du conseil municipal du 04 février 2010 de créer le budget annexe
« Energies renouvelables »

Considérant que l'équilibre du budget « Energies renouvelables » nécessite une subvention pour l'année 2022 s'élevant à **100 000 €.**

.....
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

D'APPROUVER l'attribution d'une subvention d'un montant de **100 000 €** (cent mille euros) au budget annexe « Energies renouvelables »

Les crédits correspondants sont inscrits à l'article 657364- « Subvention de fonctionnement aux établissements et services rattachés à caractère industriel et commercial » – du Budget Primitif de l'exercice 2022.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 28 mars 2022

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le

